



AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le règlement numéro **RU-602-01-2016** intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO RU-602-01-2016 ÉTABLISSANT LES NORMES DE CONSTRUCTION, DE RÉFECTION ET DE MUNICIPALISATION DES RUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

A été adopté par le conseil lors de la session ordinaire du 11 octobre 2016.

Il peut être consulté au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Il entre en vigueur le jour de sa publication et affichage.

PUBLIC NOTICE

Public notice is given that By-Law number **RU-602-01-2016** entitled:

BY-LAW establishing the standards of streets construction, repair and municipalization

As been adopted at a Council session held on 2016, October 11th.

It may be consulted at the Municipal office during business hours.

It comes into force the day of its publication and posting.

DONNÉ à Grenville-sur-la-Rouge, ce 12 octobre 2016

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire trésorier